

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRÉSENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230329-23 : FIN\_89500 BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
VU l'instruction comptable M14,  
VU le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget principal s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **17 146 323,64 €** dont :

- 9 949 602,43 € en Section de Fonctionnement,
- 7 196 721,61 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

### A – Section Fonctionnement

#### 1- Dépenses

011 Charges à caractère général	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	958 588,17 €	2 069 391 €	+1 110 802,83 €	+115,9 %

#### Postes en hausse :

Charges énergétiques et carburant				+83,7 k€
Entretien et réparation des bâtiments publics				+ 46,7 k€
Entretien des terrains (programme érosion, ruissellement, mares ; programmes RCE, entretien des espaces verts...)				+592,9 k€
Entretien de voirie et des sentiers de randonnées				+130,5 k€
Etudes				+142,0 k€
Remboursements de frais				+42,4 k€
Impôts et taxes				+7,0 k€
<u>Postes en baisse :</u>				
Cotisations				-11,3 k€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				-9,0 k€

012 Charges de personnel	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	2 260 515,26 €	2 521 969 €	+ 261 453,74 €	+11,6 %

Personnel extérieur et affecté aux communes				+31,7 k€
Recrutements, remplacements et charges afférentes				+229,7 k€

014 Atténuation de produits	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	1 976 216,45 €	1 891 166 €	- 85 050,45 €	-4,3 %

Ce chapitre correspond aux différents versements aux communes (IFER, Attribution de Compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	1 202 104,41 €	1 233 307 €	+31 202,59 €	+2,6 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation au SDEC :

Prise en charge de déficit des budgets annexes par le budget principal (57,1 k€)	+4,9 k€
Subventions versées aux associations (1 027,9 k€)	+20,5 k€

66 Charges financières	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	4 612,22 €	6 002 €	+ 1 389,78 €	+30,1 %

68 Provisions	Réalisé 2021	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	0,00 €	500 €	+ 500 €	>100 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	265 809,31 €	328 924 €	+63 114,69 €	+23,7 %

Ce chapitre enregistre les amortissements 2022 des immobilisations.

022 Dépenses imprévues	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
		350 000 €		

023 Virement à la section d'investissement	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
		1 548 343,43 €		

## 2- Recettes

013 Atténuations de charges	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 21/22
	72 679,87 €	52 940 €	- 19 739,87 €	-27,2 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (congé maladie, congé maternité, ...). Elles incluent également la participation de l'Etat aux contrats d'insertion.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	94 296,07 €	104 556 €	+10 259,93 €	+10,9 %

73 Impôts et taxes	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	4 766 148,60 €	5 172 297 €	+406 148,40 €	+8,5 %

Impôts locaux et fraction de TVA	+1 025,7 k€
CVAE	-760,7 k€
TASCOM	-0,8 k€
IFER	+9,1 k€
Attribution de compensation	+26,9 k€
GEMAPI	-0,4 k€
Taxe de séjour	+6,3 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	2 094 810,14 €	2 612 675 €	+ 517 864,86 €	+24,7 %

Dotation Globale de Fonctionnement (estimation car les montants ne sont pas encore connus) dont :	-4,0 k€
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	+0,5 k€
<i>Dotation de compensation</i>	-4,5 k€
Allocations de compensation de l'Etat et FDTP	+75,3 k€
Subventions des partenaires :	+449,3 k€
- Emplois Petites Villes de Demain, CRTE, PCAET, Technicien bocage, 2 Techniciens rivière, conseiller numérique, manager de commerce)	
- AESN et Département : programme ruissellement, érosion, mares ; programmes RCE	
- Caisse d'allocations familiales et Département : ALSH, RPE, Locaux Jeunes	
- Banque des Territoires : Sitactus	
- Département : saison culturelle, utilisation des équipements sportifs par les collégiens	
FCTVA	-2,7 k€

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	49 815,03 €	59 184 €	+9 368,97 €	+18,8 %

Les autres produits de gestion courante incluent notamment les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire (57,0 k€).

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	13 121,38 €	32 000 €	+18 878,62 €	+143,9 %

78 Reprises sur amortissements et provisions	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	44,15 €	0 €	- 44,15 €	-100 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	87 280,25 €	11 808 €	-75 472,25 €	-86,5 %

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

002 Excédent de fonctionnement reporté	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
		1 904 142,43 €		

## **B – Section Investissement**

### **1- Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **7 196 721,21 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux, sont enregistrées à hauteur de 4 071 940,97 € dont 1 994 170,97 € de restes à réaliser 2022 de dépenses.

Les autres dépenses, d'un total de 2 077 770,00 €, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (51 850 €),
- Les amortissements des subventions perçues (11 808 €),
- Le versement d'une avance remboursable au budget annexe ZA Val d'Arry (417 165 €),
- Le versement d'une avance remboursable au budget annexe ZA Les Monts d'Aunay (240 000 €),
- Les opérations pour comptes de tiers (90 360 €),
- Les opérations patrimoniales, neutres budgétairement (7 320 €),

- Une « réserve de projets d'investissement à venir » permettant l'équilibre de la section (565 300,43 €)
- Le déficit d'investissement 2022 reporté (1 740 976,81 €)

## 2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **7 196 721,21 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 1 889 208,53 €, dont 1 623 622,53 € de restes à réaliser 2022 de recettes.

En second lieu, elles incluent notamment :

1 997 671,11 €	D'excédent de fonctionnement capitalisé à l'investissement
328 924 €	D'amortissement des biens
7 320 €	D'opérations patrimoniales, neutres budgétairement
692 817,14 €	De FCTVA dont 113 854,14 € de restes à réaliser 2022
558 195 €	De remboursement d'une avance du budget annexe ZA des Noires Terres
15 000 €	De taxe d'aménagement
14 400 €	De produits de cessions
83 040 €	D'opérations pour compte de tiers
4 095 €	D'annulations de mandats sur exercices antérieurs en immobilisations incorporelles
57 667 €	D'annulations de mandats sur exercices antérieurs en immobilisations en cours
1 548 343,43 €	De virement de la section de fonctionnement

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget principal
- **DE FIXER** à 6 220 € le montant de la participation du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » au budget principal pour 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230329-20230329-23\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023